

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SANVULERACA

Date: 20.12.2017

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom commercial : SANVULERACA

Substance pure/mélange : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Fongicide à usage agricole utilisable en vigne

Utilisations déconseillées : Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société :

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence :

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification 1272/2008/CE (CLP) :

Irritation cutanée catégorie 2 (H315)

Sensibilisation cutanée catégorie 1 (H317)

Toxicité aiguë par inhalation catégorie 4 (H332)

Cancérogénicité catégorie 2 (H351)

Dangereux pour le milieu aquatique – danger aigu catégorie 1 (H400)

Dangereux pour le milieu aquatique – danger chronique catégorie 2 (H411)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SANVULERACA

Date: 20.12.2017

2.2. Eléments d'étiquetage Etiquetage 1272/2008/EEC (CLP)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger :

H315 – Provoque une irritation cutanée.
H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 – Nocif par inhalation.
H351 – Susceptible de provoquer le cancer.
H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P273 – Eviter le rejet dans l'environnement.
P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313 – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P333+P313 – EN CAS d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P391 – Recueillir le produit répandu.

Phrases additionnelles :

EUH 401: Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SP1 – Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].
SPe3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres.

Délai de réentrée = 48 heures

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun autre danger connu.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	% poids / poids	N°CAS	N°CE	Pictogrammes SGH	Mentions de danger
Amisulbrom : 3-(3-bromo-6-fluoro-2-méthylindol-1-ylsulfonyl)-N,N-diméthyl-1,2,4-triazole-1-sulfonamide	5	348635-87-0	--	SGH07, SGH08, SGH09	H319, H351, H400, H410
Folpel : N-[(trichlorométhyl)thio]phthalimide	50	133-07-3	205-088-6	SGH07, SGH8, SGH09	H317, H319, H332, H351, H400
Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé	< 20	68512-34-5	--	SGH07	H319

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).

Inhalation : Sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.

Contact cutané : Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau au savon et à l'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANVULERACA

Date: 20.12.2017

Contact avec les yeux : Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet.

Ingestion : NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif par inhalation. Susceptible de provoquer le cancer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Note au médecin : Traitement symptomatique conseillé. Pas d'antidote spécifique connu.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition thermique : bromure d'hydrogène, chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et oxydes d'azote et de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux/le visage.

Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Refroidir les containers afin d'éviter une montée en pression due à la chaleur.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Pour les secouristes :

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié. Eloigner les sources d'inflammation. Evacuer la zone à risque.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié. Eloigner les sources d'inflammation. Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de Nettoyage : Ramasser immédiatement le produit répandu (solide). Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Ne pas respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Prévention des incendies et explosions

Pas de recommandations spécifiques.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine, étiqueté et bien fermé ; dans un endroit sec, frais, ventilé et à l'abri des rayons du soleil.
Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

SECTION 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Assurer une ventilation adéquate.

Equipement de protection individuelle:

- **Respiratoire** : Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP).

- **Mains** : Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm. Vêtements de protection adaptés.

- **Yeux** : Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

- **Peau et corps** : Porter un vêtement de protection approprié.

Autre information : Laver les vêtements avant de les réutiliser.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Granulés
Couleur :	Marron clair
Odeur :	Vanille
Seuil olfactif :	Non déterminé
pH :	6,4 (suspension à 1%)
Point de fusion [°C] :	Non déterminé
Point d'ébullition [°C] :	Non applicable
Point éclair [°C] :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Non déterminé
Pression de vapeur [mPa] :	1,8 x 10 ⁻⁸ Pa @ 25°C (amisulbrom), 11,6 x 10 ⁻⁵ Pa @ 40°C (folpel)
Densité de vapeur :	Non applicable
Densité relative :	0,77 g/ml (densité tassée)
Solubilité dans l'eau [mg/l] :	Solubilité de l'amisulbrom technique : 0,11 mg/l @ 20°C Solubilité du folpel : insoluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Log Pow : Log P_{0/w} amisulbrom technique : 4,4
Log P_{0/w} folpel = 3,1

Température d'auto-inflammabilité [°C] : 366°C

Température de décomposition [°C] : Non déterminé

Viscosité dynamique : Non applicable

Viscosité cinématique [mm²/s] – 40°C : Non applicable

Propriétés explosives : Aucune

Propriétés comburantes : Aucune

9.2. Autres informations

Densité relative de la vapeur (air = 1) : Non déterminé

Tension de surface : Non déterminé

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la section 7).

Réaction possible avec les bases fortes, les acides ou les agents oxydants forts, tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SANVULERACA

Date: 20.12.2017

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Éviter les hautes températures. Protéger du soleil, des sources de chaleur et de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Les bases fortes, les acides ou les agents oxydants forts, tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales de stockage.

En cas d'incendie, consulter la section 5.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	SANVULERACA
Toxicité aiguë :	
- Voie orale (rat) DL50 [mg/kg] :	> 2000
- Admin. cutanée (rat) DL50 [mg/kg] :	> 2000
- Inhalation (rat) CL50 [mg/L/4h] :	= 1,4
Corrosion cutanée/irritation cutanée (lapin):	Irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire(lapin) :	Irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée(cobaye) :	Sensibilisant

Les données suivantes sont applicables aux substances listées ci-dessous :

Autres informations toxicologiques

Nom	Amisulbrom (substance active)
Toxicité court-terme/chronique	
NOAEL oral (90 jours)	Rats = 171/587 mg/kg/jour (M/F)
NOAEL oral (1 an)	Chien = 100 mg/kg/jour
NOAEL cutanée (21 jours)	Rats = 300/1000 mg/kg/jour (M/F)
NOAEL (1 an)	Rats = 11,1/14,3 mg/kg/jour
Carcinogénicité (2 ans)	Rats : NOEL = 96/129 mg/kg/jour (M/F). Effet carcinogène (catégorie 2)
Toxicité pour la reproduction	Rats : NOEL = 1200/261 mg/kg/jour (Reproduction, M/F). pas d'effet sur la reproduction.
Toxicité pour le développement	Lapin : NOEL = 300 mg/kg/jour. Non tératogène.
Mutagénicité	Non mutagène (Résultats négatifs dans les études <i>in vitro</i> et <i>in vivo</i>)

Nom	Folpel (substance active)
Carcinogénicité	Une étude alimentaire de 2 ans de Folpan indique des tumeurs duodénales chez la souris après une administration répétée à des niveaux de dose hauts. Le NOEL était de 450 ppm. Il n'y a pas de preuves de carcinogénicité dans les études à long-terme chez le rat. Les informations sur le mécanisme de formation des tumeurs établit un seuil pour les tumeurs duodénales et indique que ce type de tumeur n'est pas pertinent pour l'évaluation de risque pour l'homme aux niveaux d'exposition probables.
Toxicité pour la reproduction	Non tératogène lors de l'expérimentation animale.
Mutagénicité	Non mutagène (études <i>in vivo</i>) La classification du mélange est donc requise car la préparation provoque une irritation cutanée (H315), peut provoquer une allergie cutanée (H317), est nocif par inhalation (H332) et est susceptible de provoquer le cancer (H351).

Informations sur les voies d'exposition probables

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANVULERACA

Date: 20.12.2017

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation pour l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanées et/ou inhalatoire.

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom SANVULERACA

96h – CL50 – Poisson *Oncorhynchus mykiss* [mg/L] : 0,49
48 h – CE50 – Invertébrés aquatiques
Daphnia magna [mg/L] : 4,41
72h – CE50 – Algue *Pseudokirchneriella subcapitata* [mg/L] : 19,5
DL50 (contact et orale) – Abeille *Apis mellifera*, [µg/abeille] : > 200
14 jours - CL50 – Ver de terre [mg/kg de sol sec] : > 1000

Nom Amisulbrom (substance active)

DL50 (orale) – Oiseau *Colin de Virginie et canard colvert* mg/kg] : > 2000
DL50 (contact et orale) – Abeille *Apis mellifera*, [µg/abeille] : > 100
14 jours - CL50 – Ver de terre *Eisenia foetida* [mg/kg de sol] : > 1000

Micro-organismes du sol : Pas d'effet à long terme sur la transformation de l'azote et du carbone (< 25%)
Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées : Pas d'effet inhibiteur

Nom Folpel (substance active)

DL50 (orale) – Oiseau *Colin de Virginie* [mg/kg] : > 2000
Micro-organismes du sol : Pas d'effet à long terme sur la transformation de l'azote et du carbone (< 25%)

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom Amisulbrom (substance active)

Dégradation biotique L'amisulbrom est hydrauliquement dégradé, spécialement rapidement en condition alcaline. L'amisulbrom est facilement dégradé dans le sol et les systèmes eau/sédiment.
Dégradation abiotique pH7 : DT50 = 140 jours
pH9 : DT50 = 16 jours
Photolyse aqueuse à 25°C : pH4 : DT50 = 6,1 heures
Dans le sol : DT50 = 60 jours (moyenne géométrique)

Nom Folpel (substance active)

Dégradation biotique Facilement biodégradable. Pas de potentiel à l'accumulation dans le sol.
Dégradation abiotique Hydrolyse à 25°C : pH5 : DT50 = 2,6 heures
pH7 : DT50 = 1,1 heures
pH9 : DT50 = 67 secondes
Dans le sol : DT50 = 0,22 – 4,3 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom Amisulbrom (substance active)

En se basant sur les valeurs du BCF et la dégradation rapide de la substance, le potentiel à s'accumuler dans la biomasse et à passer dans la chaîne alimentaire est considéré comme bas.
Log P_{0/w} = 4,4
Facteur de bioconcentration (BCF) = 176

Nom Folpel (substance active)

En se basant sur les valeurs du BCF et la dégradation rapide de la substance, le potentiel à s'accumuler dans la biomasse et à passer dans la chaîne alimentaire est considéré comme bas.
Log P_{0/w} = 3,1
Facteur de bioconcentration (BCF) = 56

12.4. Mobilité dans le sol

Nom **Amisulbrom (substance active)**
Kf oc= 8156 - 44231
La substance active est donc légèrement mobile à immobile dans le sol. N'est pas considérée comme lixiviable dans les eaux souterraines.

Nom **Folpel (substance active)**
Facilement dégradé. Valeur d'absorption dans le sol non mesurable. N'est pas considérée comme lixiviable dans les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Les EPI usagés font également l'objet d'une récupération spécifique. Ils doivent être collectés dans un sac dédié transparent.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR/RID

Transport fluvial : ADN

Transport maritime : IMO/IMDG

Transport aérien : ICAO-TI/IATA-DGR

14.1 ONU/n°identification : UN 3077

14.2 Nom d'expédition :

ADR/RID/ADNR :

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, NSA (contient 50% de folpel, 5% d'amisulbrom)

IMO/IMDG/ICAO-TI/IATA-DGR :

Environmentally hazardous substance, solid, NOS (contains: 50% folpel, 5% amisulbrom)

14.3 Classe de danger : Classe 9

14.4 Groupe d'emballage : III

14.5 Dangers pour l'environnement :

ADR/RID/ADNR/ OUI

IMDG (polluant marin)/ OUI

IATA : OUI

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

RID/ADR

14.1 ONU/n°identification : UN 3077

14.2 Nom d'expédition : ENVIRONMENTAL HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S (Folpet)

14.3 Classe de danger : 9

14.4 Groupe d'emballage : III

14.5 Polluant marin : Oui

14.6 Précautions particulières

à prendre par l'utilisateur : EMS : F-A, S-F

14.7 Transport en vrac

conformément à l'annexe II

de la convention Marpol 73/78

et au recueil IBC : Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Protection de l'opérateur et du travailleur

Pour les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques.

L'opérateur doit porter :

Dans le cas d'une application effectuée à l'aide de pulvérisateurs à rampe ou pneumatiques

• Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Combinaison de travail tissée en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

• Pendant l'application – pulvérisation haute :

- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

Si application avec tracteur avec cabine

- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

• Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Combinaison de travail tissée en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;

Pour protéger le travailleur :

Porter une combinaison de travail cote en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Nouvelle Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (Décret n°2014-285 du 4 mars 2014)

Rubrique n°4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3 :

H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 – Nocif par inhalation.

H351 – Susceptible de provoquer le cancer.

H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n°1907/2006

Signification des sigles :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

CAS : Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine)

CE50 : Concentration efficace médiane

CL50 : Concentration létale médiane

DL50 : Dose létale médiane

DT50 : Temps requis pour une substance active pour se dissiper de 50%

IATA : Association internationale du transport aérien

IATA-DGR : Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'«Association internationale du transport aérien » (IATA)

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale

ICAO : TI : Instructions techniques par l'«Organisation de l'Aviation Civile Internationale » (OACI)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE SANVULERACA

Date: 20.12.2017

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

KOC : Coefficient d'absorption

NOAEL : No Observable Adverse Effect Level = Dose sans Effet Toxique Observable

NOEL : No Observed Effect Level = Dose sans Effet Observable

PBT – Persistant, bioaccumulable et toxique

PBT/vPvB : Persistante, bioaccumulable et Toxique / Très Persistant et très bioaccumulable

RID – Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de la publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché du produit et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire soit précisé dans le texte.